

## Note de présentation brève et synthétique Budget primitif 2022

### 1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 est voté par le conseil municipal. Il est bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 24 mars 2022 et établi avec la volonté de :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante
- Stabilité des taux d'imposition
- Réalisation de projets d'investissement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2022, la masse budgétaire globale du budget général s'élève à 9 568 318.88 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 5 341 619.50 €uros
- Section d'investissement : 4 226 699.38 €uros

La section de fonctionnement affichant un delta positif entre les recettes et les dépenses permet d'effectuer un virement vers la section d'investissement participant ainsi au financement des équipements.

Pour le BP 2022, ce virement s'élève à 1 160 545.50 €uros.

## 1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 341 619.50 €.

### 1.1 Recettes de fonctionnement

Chapitre – Détail principaux montants	BP 2022
<b>002 –Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 037 219,50 €</b>
<b>013 -Atténuation de charges</b>	<b>30 000,00 €</b>
Remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques	
<b>70 - Produits des services</b>	<b>141 000,00 €</b>
* vente des repas du restaurant scolaire * refacturation aux bailleurs de l'entretien des espaces verts (notamment bailleurs sociaux) * refacturation à Haut Bugey Agglomération de l'entretien aires de sports, gymnases	
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 077 500,00 €</b>
* attribution de compensation versée par l'intercommunalité * taxe additionnelle sur les droits de mutation	
<b>731 – Fiscalité locale</b>	<b>1 155 300,00 €</b>
* produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation résidences secondaires <i>Choix de prudence : reprise du montant des impôts directs locaux 2021</i> * taxe sur la consommation finale d'électricité	
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>462 000,00 €</b>
* dotation de solidarité rurale * FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (bâtiments publics) * compensation franco-genevoise * forfait autonomie Marpa * participations des communes aux frais de fonctionnement des écoles * participations de la caisse d'allocations familiales pour l'accueil garderie du Centre Social et Culturel Jacques Prévert * les allocations compensatrices versées par l'état	

<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>430 000,00 €</b>
* revenus des immeubles	
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	<b>8 600,00 €</b>
* amortissement subvention machine à désherber	
<b>Total</b>	<b>5 341 619,50 €</b>

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre – détail principaux montants	BP 2022
<b>011- Charges à caractère général</b> regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : <i>eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres, fournitures scolaires...</i>	<b>1 329 600,00€</b>
<b>012- Charges de personnel</b> <b>1<sup>er</sup> poste de dépenses</b> Rémunération des agents, assurance	<b>1 930 000, 00€</b>
<b>014- Atténuation de produits</b> Reversement du FPIC	<b>90 000,00 €</b>
<b>042- Opérations d'ordre</b> Amortissements	<b>150 000,00 €</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b> * subvention versée au SDIS pour les allocations des vétérans * subventions versées aux associations * subvention versée au CCAS * indemnités des adjoints * Primes à la naissance et des dotations aux élèves de CM2 et bacheliers	<b>615 900,00 €</b>
<b>66- Charges financières</b> Remboursement des intérêts de la dette	<b>64 574,00 €</b>
<b>67- Charges spécifiques</b> Titres annulés sur exercices antérieurs	<b>1 000,00 €</b>

<b>68- Dotations aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>
Provisions risques d'impayés	
<b>023- Virement à l'investissement</b>	<b>1 160 545,50 €</b>
Pour financer les opérations d'investissement	
<b>Total</b>	<b>5 341 619.50 €</b>

## 2. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes qui contribuent à valoriser le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : constituées de recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et celles des cessions de biens mobiliers et immobiliers, les recettes d'amortissement, le FCTVA et les subventions (par exemple : des subventions relatives à la construction et/ou rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, des voiries...).

### 2.1. Recettes d'investissement

Pour notre commune le volume total des recettes d'investissement attendu est de : 4 226 699.38 €

<b>Chapitre – détail principaux montants</b>	<b>BP 2022</b>
<b>13 - Subventions</b>	<b>1 991 734,00 €</b>
* Subventions pour les caméras : Etat, région, HBA * Subvention socle numérique : Etat * Subventions extension du centre social : CAF, département, région et DSIL * Subventions aménagement des espaces publics : région, département, DSIL * Subvention Certificat Economie d'Energie (CEE)	
<b>16 – Emprunts et cautions</b>	<b>405 000,00 €</b>
<b>10 – Dotations</b>	<b>509 419,88 €</b>
* FCTVA * Taxe aménagement * Excédent de fonctionnement capitalisé	

<b>024 - Produits de cession</b>	<b>10 000,00 €</b>
Terrains – Bâtiments - Matériels	
<b>040 - Dotations aux amortissements</b>	<b>150 000,00 €</b>
Montant identique à celui de la section de fonctionnement	
<b>021 - Virement section fonctionnement</b>	<b>1 160 545,50 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 226 699,38 €</b>

## 2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 226 699.38 €

Chapitre – détail principaux montants	BP 2022
<b>001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>268 019.88</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
<b>040 – opérations d'ordre</b>	<b>8 600,00 €</b>
Amortissement sur subvention désherbeuse	
<b>16 – emprunts et dettes</b>	<b>305 000,00 €</b>
Remboursement capital emprunts, cautions	
<b>20 – immobilisations incorporelles</b>	<b>11 000,00 €</b>
Logiciels et frais d'études	
<b>204 - Subventions d'équipement</b>	<b>10 000,00 €</b>
Participations aux colorations de façades	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>360 100,00 €</b>
Terrain, construction bâtiment, mobilier et matériel <i>Caméras</i> <i>Mobilier écoles</i> <i>Matériel informatique</i> <i>Copieur</i> <i>Four restaurant scolaire</i> <i>Géolocalisation Système d'Information Géographique</i> <i>Isolations bâtiments scolaires</i>	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>3 263 979,50 €</b>
Agencement, construction et installation <i>Agrandissement centre social,</i> <i>Aménagement urbain Pré des Saules : jardins partagés, parking</i> <i>Maîtrise d'œuvre</i> <i>Campagne de voirie</i> <i>Eclairage public</i>	
<b>Total</b>	<b>4 226 699,38 €</b>

La politique d'investissement de la ville est axée autour de 3 thématiques :

1. Les investissements récurrents  
Des inscriptions budgétaires qui reviennent tous les ans pour maintenir le patrimoine communal en bon état, renouveler les matériels pour plus d'efficacité et d'efficience : campagne de voirie, matériel informatique, éclairage public...
2. Les propositions d'équipements annuels  
Pour prendre en compte les besoins de la commune sur propositions des différentes commissions : aménagements urbains, mobiliers et matériels
3. Les dépenses du programme de renouvellement urbain

Toutes ces dépenses étant bien sûr en corrélation avec les opportunités de subventions.

Les dépenses s'articulent autour des projets suivants :

### **Investissement récurrents :**

Eclairage public pour économies d'énergie	30 000,00 €
Isolation pour économies d'énergie	33 000,00 €
Campagne de voirie	40 000,00 €
Accessibilités	11 800,00 €
Panneaux de signalisation	9 000,00 €
Matériel de bureau et informatique	18 000,00 €
Mobilier	8 000,00 €
Logiciels	6 000,00 €
Participation coloration de façades	10 000,00 €
Matériels services (EV, bâtiment, voirie)	18 000,00 €
	<b>183 800,00 €</b>

## Investissements proposés :

Frais de notaire	1 000,00 €
Place des renouillus : cabanes à livres	1 200,00 €
Cimetière : reprise mur extérieur, dépose et repose stèles. Cavurnes	24 000,00 €
Abri vélo en dur maternelle Pré des saules	1 900,00 €
Plateau sportif voie Douce	20 000,00 €
Séparation local pour location garagiste	11 000,00 €
Illuminations	5 000,00 €
Alarmes sonnettes mairie e't ecole des Sources	3 500,00 €
Etude CAUE : harmonisation développement urbain de la commune	5 000,00 €
Autocom + téléphones	20 000,00 €
Illuminations et sonorisation sur bâtiment Mairie	10 700,00 €
Caméras	57 000,00 €
Renvoi d'images des caméras	27 000,00 €
	<b>187 300,00 €</b>
<b>Reprise d'investissements initiés en 2021 et non démarrés :</b>	
Géolocalisation EP sur SIG	42 000,00 €
Création branchement AEP pour 2 compteurs rue Cuvier jardins partagés	3 000,00 €
Déplacement compteur (abri bus) au centre social	7 300,00 €
	<b>52 300,00 €</b>

## Investissements ANRU :

Maîtrise d'œuvre multi accueil centre social J PREVERT	62 000,00 €
Maîtrise d'œuvre aménagements extérieurs Pré des Saules	50 000,00 €
Mobilier centre social	30 000,00 €
Travaux multi accueil centre social J PREVERT	1 600 000,00 €
Travaux aménagement espaces publics Pré des saules	1 100 000,00 €
	<b>2 842 000,00 €</b>

**TOTAL DES TRAVAUX 2022 : ..... 3 265 400.00 €**

## Décision en matière de taux : Impôts locaux

Contributions	Bases 2021 (en Euros)	Variations des bases par rapport à 2020 (en %)	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal en 2021 (en %)	Variation de taux 2010 à 2021 (en %)	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante année 2021 (en Euros)	Taux proposés pour l'année 2022 (en %)	Gel du taux loi de finances 2020
Taxe d'habitations secondaires	103 133	-97,49	12,72	0,00	13 119	-	12,72
Taxe foncière :							
- propriétés bâties	5 146 930	-17,27	25,14	0,00	1 293 938	25,14	-
- propriétés non-bâties	20 639	0,00	87,26	0,00	18 010	87,26	-
TOTAL	5 270 702,00	-	-	-	1 325 066	-	-

TFPB = taux Ville de Bellignat : 11,17 % + taux Département 2021 : 13,97 %

## Endettement pluriannuel de 2020 à 2023

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01 janvier	Capital par habitant
2020	505 653,03 €	89 813,52 €	415 839,51 €	2 829 367,90 €	734,52 €
2021	514 432,42 €	74 055,18 €	440 202,24 €	2 588 528,39 €	670,78 €
2022	349 567,17 €	60 086,97 €	288 980,20 €	2 648 326,15 €	685,21 €
2023	357 978,01 €	52 439,63 €	305 538,38 €	2 359 345,95 €	610,44 €

\* Référence données collectivités locales : 3 865 habitants au 01/01/2021